

# CHAPITRE 6

---

## CHAPITRE 6

# La démocratie par le partenariat entre hommes et femmes : L'expérience de l'Union interparlementaire

CHRISTINE PINTAT

L'IMPORTANCE DU TRAVAIL EN RÉSEAU SUR UNE BASE LOCALE, régionale ou mondiale pour rendre le travail des femmes dans les parlements plus efficace, a été soulignée dans tous les chapitres de ce manuel. Par leurs réunions, leurs conférences, leurs ateliers, leurs publications, les organisations intergouvernementales sont des lieux propices à ce travail en réseau. La réputation de l'Union interparlementaire (UIP) repose sur les activités qu'elle conduit depuis des années et sur ses innovations en matière de participation politique des femmes et son travail en réseau dans ce domaine, tout autour du monde. Ce chapitre est consacré aux expériences de cette organisation : Quelle est sa philosophie en matière de participation politique des femmes et quelle a été l'évolution de sa réflexion et de son action dans ce domaine ? Quels programmes et quelles stratégies propose-t-elle pour promouvoir la participation politique des femmes ? Quelle est sa conception du partenariat entre les hommes et les femmes en politique ? Quels sont ses plans et ses priorités à ce sujet ? Par ces questions, nous voulons illustrer la manière dont une organisation internationale prépare la voie aux femmes pour qu'elles participent davantage et mieux au processus politique.

## ***Plan d'action de l'UIP***

« Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences. »

Ces quelques lignes, tirées de la Déclaration universelle sur la démocratie<sup>1</sup>, enserrent toute la philosophie qui a inspiré l'UIP dans son travail en vue de promouvoir la condition de la femme depuis quelque vingt ans. L'UIP s'intéresse à tous les aspects de la condition de la femme dans la société, mais centre plus particulièrement son attention sur la contribution des femmes au processus politique et parlementaire et à leur influence sur ce processus. Dans ce domaine encore inexploré au milieu des années 80, l'UIP a senti que des progrès étaient indispensables pour la réalisation de la démocratie et du développement durable.

### ***État des lieux***

Il y a vingt ou trente ans, l'inégalité entre les sexes était, tout autour du monde, encore plus flagrante qu'aujourd'hui. Désireuse de contribuer au changement de cette situation, l'UIP décida de faire un état des lieux détaillé, en tenant compte de la diversité historique et culturelle de chaque pays. Elle entreprit donc de recenser les dates auxquelles les femmes avaient acquis le droit de voter et d'être élues dans les divers pays et où elles avaient commencé à être présentes dans les parlements nationaux depuis la création de la première assemblée parlementaire nationale souveraine. Cette entreprise a priori fort simple se révéla en fait complexe et pleine d'embûches.

Les informations obtenues jetèrent une lumière dure et crue sur la réalité. Ce que les jeunes générations de femmes et d'hommes dans les démocraties établies considèrent comme un droit politique évident et, qui plus est, dont elles ne font que peu de cas, n'était nulle part considéré comme un droit il y a à peu près un siècle. Et, même si l'on espère que ce sera pour peu de temps, il est encore inexistant dans deux pays qui ont pourtant un parlement, les Émirats arabes unis et le Koweït.

Dans de nombreux cas, le droit de vote et l'éligibilité ne furent pas reconnus simultanément.

La chronologie mondiale du suffrage des femmes indique qu'il leur a fallu presque un siècle entier pour obtenir les droits de voter et d'être élues. Cette chronologie révèle également que, pour de nombreux pays, l'émancipation politique des femmes est allée de pair avec l'affranchissement du joug colonial et qu'il ne fut pas

rare que des femmes du Sud obtinssent ce droit avant certaines femmes du Nord. Dans de nombreux pays, les droits de voter et d'être élues ne furent pas accordés en même temps. On relève même des cas où les femmes ont été reconnues éligibles avant d'être considérées capables d'exprimer leur propre choix électoral. Ainsi, par exemple, aux Etats-Unis d'Amérique, les femmes ont été éligibles dès 1788, mais n'ont pu voter qu'à dater de 1920.

Dans de nombreux pays, le droit de vote des femmes a été assorti de conditions. Ces conditions devaient souligner que, aux yeux de ceux qui avaient le pouvoir, seules certaines femmes étaient capables de partager ce qui était alors considéré comme un droit absolument réservé à une élite, le droit de diriger les autres.

Souvent, le droit de vote des femmes était soumis à certaines conditions : être mariée ou veuve, ou bien membre des forces armées, ou encore avoir un certain niveau d'éducation.

Le recensement réalisé par l'UIP indique que, outre les conditions habituelles de citoyenneté, d'âge et de résidence, des restrictions ont été imposées aux femmes parce qu'elles étaient des femmes : elles devaient être soit épouse ou veuve, soit mère d'un membre de l'armée, ou bien savoir lire ou avoir un certain niveau d'éducation, ou encore remplir les conditions des règles censitaires, c'est-à-dire avoir un niveau minimal de revenus ou de niveau social, ou encore appartenir à un certain groupe racial. Plusieurs de ces conditions auraient été inconcevables pour un homme. La plupart du temps, comme le montre ce rapport, il a fallu que les femmes attendent très longtemps après avoir reçu le droit de vote pour qu'elles puissent obtenir enfin le droit d'être élues. Et puis ce ne fut qu'avec un grand retard sur la reconnaissance de leur éligibilité que les femmes

osèrent se présenter ou que les partis daignèrent les désigner. Enfin, ce ne fut pas de suite que les électeurs acceptèrent de placer leur confiance dans les femmes et de les choisir comme représentantes.

Les rapports de l'UIP, qui se sont diversifiés et élargis au-delà d'un simple recensement statistique et historique, indiquent que les informations doivent être analysées à la lumière du développement historique, politique, culturel et sociologique de chaque pays. Ils soulignent également que pour que les hommes acceptent que les femmes aient les mêmes salaires et les mêmes droits qu'eux ou pour qu'elles contribuent au développement et au bien-être de la société, au-delà de leur rôle à la maison, il faut un changement total des mentalités. Ce processus est loin d'être accompli partout dans le monde, même dans les pays où une guerre ou un conflit pour l'indépendance a renversé, du moins temporairement, la division traditionnelle du travail entre les hommes et les femmes. Quelle que soit

l'expérience historique d'un pays et son niveau d'évolution en ce domaine, le fait reste que les hommes sont toujours peu disposés à accepter les femmes comme partenaires politiques. Ce constat ne fait que renforcer l'idée que le changement des mentalités est encore à venir.

### *Changer les mentalités*

Depuis les années 80, un réseau actif de femmes, la Réunion des femmes parlementaires, s'est développé au sein de l'Union interparlementaire. Ce groupe a réussi à convaincre une UIP à dominante très masculine d'organiser une manifestation consacrée à la participation des femmes au processus de décision parlementaire et politique. En dépit de l'opinion radicale de quelques féministes, il fut décidé que, puisque la politique était presque exclusivement dans les mains des

**Tableau 8 : Accès des femmes aux droits de voter et d'être élues – Chronologie mondiale**

1788 Etats-Unis d'Amérique (d. d'être candidates)	1920 Albanie, Canada (d. d'être candidates)*, Etats-Unis d'Amérique (d. de voter), Rép. tchèque, Slovaquie	1939 El Salvador (d. de voter)
1893 Nouvelle-Zélande (d. de voter)	1921 Arménie, Azerbaïdjan, Belgique (d. d'être candidates)*, Géorgie*, Suède*	1941 Panama*
1902 Australie*	1924 Kazakhstan*, Mongolie, Sainte Lucie, Tadjikistan	1942 République dominicaine
1906 Finlande	1927 Turkménistan	1944 Bulgarie, France, Jamaïque
1907 Norvège (d. d'être candidates)	1928 Irlande°, Royaume-Uni°	1945 Croatie, Guyana (d. d'être candidates), Indonésie, Italie, Japon*, Sénégal, Slovaquie, Togo
1913 Norvège*	1929 Équateur*, Roumanie*	1946 Cameroun, Djibouti (d. de voter), E. R. Y. de Macédoine, Guatemala, Liberia, Myanmar (d. d'être candidates), Panama**, République populaire démocratique de Corée, Roumanie**, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Vietnam, Yougoslavie
1915 Danemark, Islande	1930 Afrique du Sud (Blancs), Turquie (d. de voter)	
1917 Canada (d. de voter)*, Pays-Bas (d. d'être candidates)	1931 Chili*, Espagne, Portugal*, Sri Lanka	
1918 Allemagne, Autriche, Canada (d. de voter)*, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie*, Hongrie, Irlande, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Pologne, Royaume-Uni	1932 Maldives, Thaïlande, Uruguay	
1919 Belarus, Belgique (d. de voter)*, Luxembourg, Nouvelle-Zélande (d. d'être candidates), Pays-Bas (d. de voter), Suède*, Ukraine	1934 Brésil, Cuba, Portugal*, Turquie (d. d'être candidates)	1947 Argentine, Japon°, Malte, Mexique (d. de voter)
	1935 Myanmar (d. de voter)	1948 Belgique°, Israël, Niger, République de Corée, Seychelles, Suriname
	1937 Philippines	
	1938 Bolivie*, Ouzbékistan	1949 Bosnie-Herzégovine, Chili°, Chine, Costa Rica, Rép.

arabe syrienne (d. de voter)*	candidates)°, Chypre, Gambie, Tonga	1971 Suisse
1950 Barbade, Canada (d. de voter)°, Haïti, Inde	1961 Bahamas*, Burundi, El Salvador (d. d'être candidates), Malawi, Mauritanie, Paraguay, Ruanda, Sierra Leone	1972 Bangladesh
1951 Antigua et Barbuda, Dominique, Grenade, Népal, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines	1962 Algérie, Australie°, Monaco, Ouganda, Zambie	1973 Andorre (d. d'être candidates), Bahreïn, Saint Marin (d. d'être candidates)
1952 Bolivie*, Côte d'Ivoire, Grèce, Liban	1963 Afghantan, Congo, Fidji, Guinée équatoriale, Iran (R. islamique d'), Kenya, Maroc, Papouasie-Nouvelle Guinée (d. d'être candidates)	1974 Iles Salomon, Jordanie
1953 Bhoutan, Guyana (d. de voter), Mexique (d. d'être candidates) Rép. arabe syrienne°	1964 Bahamas°, Jamahiriya arabe libyenne, Papouasie-Nouvelle Guinée (d. de voter), Soudan	1975 Angola, Cap-Vert, Mozambique, Sao-Tomé-et-Principe, Vanuatu.
1954 Belize, Colombie, Ghana	1965 Botswana, Lesotho	1976 Portugal°
1955 Erythrée, Éthiopie, Honduras, Nicaragua, Pérou	1967 Équateur°, Kiribati, République démocratique du Congo, Tuvalu, Yémen (République démocratique de)	1977 Guinée Bissau
1956 Bénin, Comores, Égypte, Gabon, Mali, Maurice, Somalie	1968 Nauru, Swaziland	1978 Nigeria (Nord), République de Moldova, Zimbabwe (d. d'être candidates)
1957 Malaisie, Zimbabwe (d. de voter)°	1970 Andorre (d. de voter), République démocratique du Congo (d. d'être candidates), Yémen (République arabe du)	1979 Iles Marshall, Micronésie (États fédérés), Palaos
1958 Burkina Faso, Guinée, Nigéria (Sud), République démocratique populaire lao, Tchad		1980 Irak, Vanuatu°
1959 Madagascar, République unie de Tanzanie, Saint Marin (d. de voter), Tunisie		1984 Afrique du Sud (Métisses et Indiens), Liechtenstein
1960 Canada (d. d'être		1986 Djibouti (d. d'être candidates) République centrafricaine
		1989 Namibie
		1990 Samoa
		1993 Kazakhstan, République de Moldova*
		1994 Afrique du Sud (Noirs)

\* *Droit sujet à conditions ou restrictions*  
° *Levée des conditions ou des restrictions*  
*Consulter <http://www.ipu.org> pour des informations complémentaires.*  
*Les droits de voter et d'être élues ne sont pas encore reconnus aux femmes des Émirats arabes unis et du Koweït*  
*N.B. La nomenclature des pays est celle officiellement utilisée à la date de la rédaction du manuel*  
*(Source : UIP, [www.ipu.org](http://www.ipu.org). Taper Le suffrage féminin : Une chronologie mondiale de la reconnaissance aux femmes des droits de voter et d'être candidates)*

hommes, aucune solution ne serait trouvée ni appliquée si les hommes ne prenaient pas en mains, avec les femmes, l'examen du problème et la recherche de solutions. En réalité, il ne fut pas aisé de convaincre les parlementaires d'envoyer des représentants masculins à une réunion consacrée à la discussion de l'intégration politique des femmes. Certes, ils n'osaient pas toujours l'avouer, mais la plupart des hommes pensaient que ceci n'était pas leur affaire ou qu'ils allaient être

mis en accusation pour avoir monopolisé le processus de prise de décision politique et violé, ce faisant, les principes de la démocratie. Finalement, 16% des hommes invités, la plupart venant de pays en développement et certains d'un milieu culturel très conservateur, assistèrent à la réunion, à Genève, en novembre 1989. Leur présence entraîna un débat spontané exceptionnel; en effet, il avait été demandé de ne lire aucun discours préparé à l'avance ni aucune déclaration officielle.

**Tableau 9 : Les femmes dans les parlements entre 1945 et 1995**

En 50 ans	
<ul style="list-style-type: none"> <li>le nombre des États souverains et dotés d'un parlement a septuplé;</li> <li>La proportion globale de femmes parlementaires a quadruplé.</li> </ul>	
<b>1945</b>	<b>1975</b>
26 parlements	115 parlements
3,0 % de femmes députés	10,9 % de femmes députés
2,2 % de femmes sénateurs	10,5 % de femmes sénateurs
<b>1955</b>	<b>1985</b>
61 parlements	136 parlements
7,5 % de femmes députés	12,0 % de femmes députés
7 % de femmes sénateurs	10,5 % de femmes sénateurs
<b>1965</b>	<b>1995</b>
94 parlements	176 parlements
8,1 % de femmes députés	11,6 % de femmes députés
9,3 % de femmes sénateurs	9,4 % de femmes sénateurs

La meilleure moyenne mondiale a été enregistrée en 1988 avec 14,8 % de femmes députés.

En février 2002, la moyenne des femmes parlementaires était de 14,5% dans les chambres basses ou chambres uniques et de 13,6% dans les chambres hautes ou Sénats.

*(Source : Étude de l'UIP n°28, 1997, Hommes et femmes en politique : La démocratie inachevée) Ces statistiques sont régulièrement remises à jour sur le site de l'UIP <http://www.ipu.org> (cliquer sur « Femmes dans les parlements »)*

### Encadré 3 : Réunion des femmes parlementaires de l'UIP

#### Historique

Fondée en 1889, l'UIP a traditionnellement reflété dans ses propres rangs la proportion et la visibilité limitées des femmes dans la vie politique nationale. Insatisfaites de leur incapacité à exercer une influence sur les programmes et les politiques de l'UIP, quelques femmes, peu nombreuses mais agissantes, ont pris l'initiative de créer un groupe en 1978. Jusqu'en 1983, elles se retrouvaient à l'occasion des sessions officielles, soit en réunions organisées, soit pour un dîner, soit encore autour d'une tasse de thé. En 1983, les femmes parlementaires ont fait connaître leur intention de fonder une association autonome au sein de l'UIP : après un examen approfondi, elles choisirent toutefois la voie de l'intégration, considérant que les intérêts des femmes seraient mieux servis par leur coordination lors des conférences de l'UIP; elles pourraient ainsi exercer une influence sur les décisions, le travail et la politique de l'organisation. Depuis 1986, elles se réunissent pendant une journée entière la veille de la Conférence et définissent à l'avance la meilleure stratégie pour faire connaître leurs points de vue et leurs objectifs. En avril 1990, des statuts ont défini les but et les moyens de ce groupe informel qui devint ainsi la très officielle Réunion des femmes parlementaires, dont un secrétariat permanent coordonne les activités et assure la continuité du travail. Tenue sous la présidence d'une parlementaire du pays hôte, la Réunion est formellement inaugurée en présence des plus hautes autorités gouvernementales et parlementaires de ce pays hôte. Un soutien technique est apporté par

le Secrétariat de l'UIP depuis 1985. En 1999, la Réunion a été reconnue comme un organe officiel de l'UIP par un amendement aux Statuts de l'Organisation qui prévoit également que la présidente du Comité de coordination de la Réunion est d'office membre du Comité exécutif de l'UIP.

**Objectifs:**

(tels que définis par le Règlement de la Réunion des femmes parlementaires)

- de favoriser les contacts et la concertation entre femmes parlementaires sur toutes les questions d'intérêt commun;
- de favoriser la démocratie en promouvant la parité et le partenariat entre hommes et femmes dans tous les domaines, notamment la vie politique, et d'encourager et de soutenir l'action de l'Union interparlementaire à ces effets;
- dans ce même esprit, d'encourager et de favoriser la participation des femmes parlementaires aux travaux de l'Union interparlementaire et de favoriser leur représentation équitable à tous les niveaux de responsabilité au sein de l'Organisation;
- de procéder à l'étude préliminaire de certaines questions examinées par la Conférence interparlementaire ou par le Conseil interparlementaire et, s'il y a lieu, d'élaborer des recommandations à ces sujets;
- d'établir des mécanismes pour relayer auprès des femmes parlementaires et des femmes politiques qui ne prennent pas part aux Réunions interparlementaires des informations sur les travaux de l'Union interparlementaire.

**Résultats obtenus concernant la condition de la femme :**

- Plus grande sensibilisation de l'Union interparlementaire vis-à-vis des comportements discriminatoires fondés sur le sexe qui s'est traduite par la mise sur pied d'un programme de longue haleine concernant la participation des femmes à la vie politique et s'appuyant sur une série d'enquêtes mondiales (statistiques et analyses), des réunions spécialisées et des stratégies détaillées propres à remédier aux déséquilibres dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique.
- Prise de conscience de ce que la faible participation des femmes à la vie politique est l'une des principales causes du déficit démocratique dans le monde.
- Défense du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes qui s'accompagne de la reconnaissance de leurs différences et de leur complémentarité.
- Promotion du partenariat entre les hommes et les femmes comme moyen d'arriver à une forme de gouvernement plus démocratique et, partant, une société plus démocratique.
- Action visant à proscrire la violence contre les femmes.
- Sensibilisation à l'impact des médias sur la condition de la femme et sur l'image publique des femmes politiques.

**Résultats obtenus dans le domaine des structures et du fonctionnement de l'UIP :**

- Plus grande visibilité et influence renforcée des femmes parlementaires.
- Instauration d'un mécanisme grâce auquel la Réunion des femmes parlementaires fait rapport sur ses travaux au Conseil interparlementaire et lui soumet des recommandations.
- Inscription plus fréquente à l'ordre du jour des réunions de l'Union de questions concernant les femmes ou présentant un intérêt particulier pour elles.
- Modification en 1988 des Statuts de l'Union interparlementaire qui disposent désormais que le Comité exécutif de l'Organisation doit compter au moins deux femmes parmi ses douze membres. La première femme membre de cet instance dirigeante a été élue cette année là et, depuis, le Comité exécutif a compté entre deux et cinq femmes; à deux reprises, une femme a été élue à sa vice-présidence.
- Modification en 1990 des Statuts de l'Union qui disposent désormais que les Parlements qui comptent des femmes parmi leurs rangs doivent compter au moins une femme dans leur délégation aux réunions statutaires de l'Union. On observe depuis une progression sensible du pourcentage des femmes parmi les délégués.
- Modification en 1991 du Règlement de la Conférence prévoyant un nombre équivalent d'hommes et

de femmes dans les comités de rédaction.

- Remaniement en 1995 de la terminologie des Statuts et Règlements de l'Union pour en éliminer toute formulation pouvant suggérer la supériorité d'un sexe par rapport à l'autre.
- Création d'un groupe de partenariat entre hommes et femmes en 1997.
- Modification, en 1999, des Statuts et Règlements de l'Union qui établissent désormais de manière officielle qu'une Réunion des femmes parlementaires, assistée d'un comité de coordination, se tiendra à la faveur de chaque session de la Conférence interparlementaire et rendra compte de ses travaux au Conseil.
- Adoption d'un règlement pour la Réunion et son comité de coordination.
- La Présidente du Comité de coordination est un membre de droit du Comité exécutif de l'Union depuis 1999.

Une nouvelle vision, non pas seulement de la politique, mais de la société, émergea de cette conférence. Bien que, en réalité, la politique fût encore un « no woman's land », les participants reconnurent que les décisions prises et leurs applications affectaient la vie des femmes autant que celle des hommes et que, de ce fait, la politique concernait les deux sexes. Il fut reconnu que plus les femmes seraient impliquées dans le processus de décision (dans les partis, les organes élus, le gouvernement et les instances internationales), c'est-à-dire plus leur nombre serait proche du 50 % de la population, qu'elles représentent, et aussi plus elles participeraient activement au processus politique, et plus le concept de démocratie prendrait réellement corps. Sur le plan international, c'était la première fois qu'une adéquation entre la démocratie et l'intégration des femmes était reconnue de manière aussi explicite à la fois par des hommes et par des femmes. Diverses solutions furent évoquées et des suites à donner furent proposées, mais il restait à élaborer une stratégie globale d'attaque contre une réalité qui contredisait cette adéquation.

### *Un partenariat hommes-femmes*

En avril 1992, l'organe directeur plénier de l'UIP, le très exclusivement masculin Conseil interparlementaire, confirma que « *Le concept de démocratie ne prendra un sens réel et dynamique que lorsque les orientations politiques et les législations nationales seront définies en commun par les hommes et les femmes, en prenant équitablement en compte les intérêts et le génie spécifiques des deux moitiés de la population* ». Ceci ouvrit la voie à la création d'un groupe composé de six hommes et de six femmes, représentant les six grandes régions du monde et les principaux systèmes politiques et ensembles culturels, pour préparer un « Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique ».

Pour définir des stratégies pragmatiques auxquelles les États et, plus encore, les partis politiques et les organisations pourraient se référer, l'UIP décida de créer non seulement un groupe paritaire (cette seule procédure dura plusieurs mois en raison de la réticence de certains de ses groupes régionaux, en particulier des Européens), mais aussi de consulter de manière approfondie les parlements nationaux à propos de la stratégie qui leur semblait à la fois la plus appropriée et la plus adaptée à leur réalité nationale. Ce processus de consultation dura quelque deux ans. Une première version du Plan d'action, fondée sur les résultats de la consultation, fut adressée à tous les parlements pour analyse, commentaires et amendements, puis, en mars 1994, l'UIP parvint à un accord sur un Plan d'action inscrit dans un projet plus vaste de promotion de la démocratie représentative. Ce plan a été l'une des sources d'inspiration de la Déclaration et du Plan d'action gouvernemental de la Conférence de Beijing.

Le point fort de ce Plan d'action est que, pour la première fois, l'UIP y reconnaît que le partenariat hommes-femmes est l'un des fondements de la démocratie et l'une des voies du développement durable.

Ce Plan est particulièrement bien accueilli par les acteurs politiques, pour diverses raisons :

Pour la première fois, le Plan d'action de l'UIP déclarait que le partenariat hommes-femmes était l'un des fondements de la démocratie et l'une des voies du développement durable.

- Son approche tient compte de la diversité culturelle, religieuse, sociale, politique et institutionnelle de chaque pays;
- il propose des solutions pratiques aux problèmes qui sont communs à tous les pays tout en offrant un large éventail d'options adaptées à chaque situation nationale ou régionale;
- il aborde la participation des femmes à la vie politique sans oublier de prendre en compte d'autres indicateurs relevant du respect des droits civils, économiques, sociaux et culturels;
- il définit les préoccupations et les compétences des femmes sans antagonisme avec les hommes qui ont si longtemps occupé le centre de la scène politique.

### *L'engagement politique*

En raison du rôle que joue le parlement dans le fonctionnement de l'État, il était naturel de s'assurer qu'il était étroitement impliqué dans la préparation de la Conférence de Beijing et dans le processus décisionnel final, car le vote engage la responsabilité de l'État tout entier, même si seul le gouvernement prend la décision. L'UIP a donc demandé aux parlements de prévoir la participation d'un certain nombre de leurs membres à la fois aux séances officielles et au forum parallèle des organisations non gouvernementales. L'UIP organisa également une Journée des parlementaires qui fut l'hôte du Congrès national des peuples chinois et présidée par la Présidente de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes. Cette Journée a réuni quelques 500 parlementaires, hommes et femmes, de 102 pays.

Les principes les plus nobles et les règlements les plus élaborés énoncés dans les textes internationaux votés après des mois et des jours d'âpres négociations ne sont que piles de papiers poussiéreux si la volonté politique, et les affectations budgétaires appropriées, ne viennent pas les traduire en lois nationales et programmes gouvernementaux. Pour cette raison, la Journée des parlementaires s'est conclue avec le vote d'un texte. Cette Déclaration parlementaire de Beijing fut ultérieurement ratifiée par l'assemblée plénière de l'UIP qui rappelait l'engagement des parlements et de ses membres à participer au suivi de la Quatrième Conférence sur les femmes et à garantir une affectation budgétaire appropriée à toute mesure adoptée dans le cadre du suivi de la Conférence. La Déclaration réitérait une fois encore, qu'aucun pays ne peut de permettre de continuer de négliger une partie de ses ressources humaines et qu'un partenariat actif entre les deux composantes de la société est assurément le fondement le plus sûr et le plus durable de la démocratie et du développement, et que des mesures structurelles et un cadre législatif doivent permettre qu'il soit instauré le plus tôt possible en vue de la participation paritaire des hommes et des femmes au processus de décision politique.

### *Un nouveau contrat social*

À côté des suggestions faites aux gouvernements, aux parlements, aux partis et aux organes politiques, aux organisations non gouvernementales et aux médias pour corriger le déséquilibre entre les sexes dans la gestion quotidienne des affaires publiques, le Plan d'action de l'UIP prévoyait la continuation des enquêtes mondiales et des études comparatives sur les femmes menées par l'UIP, des changements de structures afin de mettre en pratique au sein de l'Organisation elle-

#### *Encadré 4 : Le groupe paritaire de l'UIP sur le « genre »*

À la lumière des résultats de la Conférence spécialisée de l'UIP « Vers un partenariat entre hommes et femmes en politique » (New Delhi, 14-18 février 1997), l'UIP a décidé que toutes ses actions doivent désormais plus constamment et plus explicitement que par le passé tenir compte de la nécessité d'agir dans un esprit de partenariat entre les hommes et les femmes, défini comme un «facteur de consolidation de la démocratie». Il a été établi, au sein du Comité exécutif, un groupe paritaire consacré au « genre », composé de deux hommes et de deux femmes. Ce groupe est chargé de veiller à ce que les intérêts et les points de vue des deux moitiés de la population soient pris paritairement en considération dans toutes les décisions et toutes les activités de l'UIP. Ce groupe doit faire rapport, deux fois par an, au Conseil de l'UIP (organe directeur plénier). Il a immédiatement initié des consultations sur l'opportunité d'une règle qui serait également applicable à toutes les délégations qui omettraient d'inclure au moins une femme, comme cela est requis dans les Statuts de l'UIP; cette règle viserait à ce que le nombre de voix auxquelles la délégation a normalement droit à la Conférence de l'UIP soit réduit de moitié (l'UIP a un système de votes pondérés). En 2001/2002, le Groupe a pu élaborer une série de propositions, parmi lesquelles des amendements aux Statuts et Règlements de l'Organisation, dont l'approbation changerait radicalement la situation actuelle.

même sa vision de la démocratie et, enfin, un examen périodique des résultats obtenus aux niveaux national et international. Le Plan d'action prévoyait également l'organisation d'une autre réunion sur l'idée de partenariat hommes-femmes en politique. C'est ainsi qu'une Conférence internationale spécialisée, qui s'inscrivait dans le suivi de la Quatrième Conférence sur les femmes de Beijing, a été organisée par l'UIP, en février 1997, sur le thème « Vers un partenariat hommes-femmes en politique ».

Invité par le Parlement indien, cet événement a réuni, probablement pour la première fois sur la scène internationale, un nombre égal d'hommes et de femmes politiques. Pendant quatre jours, les participants se sont démarqués du rituel habituel des conférences internationales, s'abstenant de lire des discours préparés à l'avance, et ont eu un échange de vues créatif et dynamique sur les moyens de corriger le déficit démocratique actuel. Leurs discussions ont couvert les liens entre la démocratie et le partenariat entre les sexes, les méthodes pratiques de formation politique et électorale approfondie des femmes, la controverse au sujet des quotas, et les sources de financement appropriée des campagnes électorales des femmes. Au programme figurait aussi une deuxième table ronde animée avec des journalistes sur l'image des femmes politiques dans les médias (la première avait eu lieu à Genève, en 1989). Pour faciliter la réflexion et les commentaires des participants, l'UIP avait publié une étude comparative mondiale fondée sur une enquête auprès de tous les parlements nationaux à propos des différents aspects de la participation des femmes aux partis politiques, de leur implication dans le processus électoral en tant qu'électrices et en tant que candidates, de leur présence, de leur rôle et de leurs fonctions dans les parlements. Ce rapport, accompagné d'un dépliant présentant la mappemonde de la situation mondiale, de statisti-

La société démocratique moderne doit inventer un nouveau contrat social selon lequel les hommes et les femmes travaillent dans l'égalité et la complémentarité.

ques et de données chiffrées, avait été publié sous le titre *Hommes et femmes en politique : la démocratie inachevée*.

La Déclaration de New Delhi et la publication du rapport de la conférence, *Vers un partenariat entre hommes et femmes en politique*, témoignent de l'esprit inventif qui s'est dégagé pendant les discussions. S'appuyant sur leur expérience personnelle, les participants des deux sexes purent identifier des mesures concrètes susceptibles d'apporter un changement. Ils conclurent que « l'enjeu de fond est la démocratie elle-même ». On peut également lire dans ce rapport : « Ce qui doit être développé dans les sociétés démocratiques modernes n'est rien moins qu'un nouveau contrat social par lequel les hommes et les femmes travaillent en toute égalité et complémentarité, s'enrichissant les uns les autres mutuellement de leurs différences ». Le rapport ajoute « Pour compenser le déficit actuel, un changement total des mentalités, des hommes et des femmes, est indispensable » car « ceci entraînerait une modification positive de l'attitude envers les femmes et conduirait à un nouvel équilibre de la société en général et de la politique en particulier ».

En analysant les résultats de la Conférence, deux mois plus tard, le Conseil de l'UIP a demandé aux gouvernements, aux parlements et aux partis politiques de s'inspirer des suggestions concrètes de la Conférence de New Delhi « de telle sorte que la politique puisse mieux refléter et interpréter les deux composantes de la population nationale et qu'elle soit mise en pratique dans un esprit de partenariat, facteur essentiel du renforcement de la démocratie ». Plus tard, il fut décidé d'établir, au sein de l'UIP, un Groupe du partenariat entre hommes et femmes chargé de étudier les moyens de mettre en œuvre ce principe au sens le plus large du terme.

### *Apport et influence des femmes sur le plan politique*

A ce constat de l'UIP sur l'état actuel de la situation concernant la participation politique des femmes, il faut ajouter le travail effectué depuis 2000 pour la promotion de budgets et de constitutions qui prennent en compte la question du « genre ». L'organisation a démarré son travail il y a une vingtaine d'années sur la base d'une analyse quantitative; depuis lors, dépassant les chiffres, son propos est de rechercher les causes du problème, ses diverses manifestations et ses conséquences, et de proposer des solutions.

L'UIP a élaboré des propositions concrètes de stratégies qui permettent de renforcer la participation des femmes et leur influence sur le processus politique de

leur propre pays et de l'humanité. Les analyses de ce manuel sur l'importance de l'éducation, des systèmes électoraux, des quotas, du partage des responsabilités pour alléger la double tâche des femmes, du travail en réseau, de la prise en charge des nouvelles parlementaires par des femmes politiques plus expérimentées ou de l'institutionnalisation de services spécialisés, sont confirmées par les recherches de l'UIP et font partie de ses suggestions.

En un temps où il est bien vu de nier l'influence positive de l'entrée des femmes sur la scène politique, l'UIP initie un travail de recensement de témoignages de femmes parlementaires sur leur action et leur influence dans la vie politique au jour le jour. Cette étude devrait permettre à la communauté internationale de mesurer combien la participation des femmes a affecté le travail des partis politiques, le déroulement du travail du parlement et ses décisions. À l'instar des études comparatives mondiales que l'UIP a déjà conduites, celle-ci risque de révéler des vérités inattendues, de dissiper des préjugés, d'opérer un réajustement de la vision des hommes et des femmes sur leur rôle respectif en politique, de contribuer à développer chez les femmes une certaine confiance en soi et, il faut l'espérer, à montrer que la démocratie s'étend et se renforce<sup>2</sup>.

#### **Encadré 5 : Stratégies complémentaires pour renforcer l'influence politique des femmes**

##### **Formation des femmes à la politique et au processus électoral**

###### **Objectif de la formation**

1. Exercer sa citoyenneté de manière à ce que la participation à la vie politique ne soit pas réduite au seul dépôt d'un vote dans une urne à intervalles plus ou moins réguliers mais soit, au contraire, perçue comme un engagement durable et une contribution à la construction d'une société plus juste.
2. Se sentir capable d'être candidate et de mener une campagne électorale, ce qui implique d'avoir une certaine confiance en soi, de rassembler le soutien moral, matériel et logistique de son parti politique, celui d'un réseau extérieur informel et, enfin, de gagner la confiance de l'électorat.
3. Se familiariser avec les procédures parlementaires de manière à pouvoir remplir ses obligations électorales. S'entourer de conseillers des deux sexes. Se former au fonctionnement de l'État, à la construction de la démocratie et aux problèmes liés aux relations entre les hommes et les femmes, se familiariser avec la communication, l'organisation de campagnes, le travail avec les bénévoles, la presse et les organisations non gouvernementales et appréhender le rôle des partis politiques.
4. Apprendre à déchiffrer le budget de la nation afin de comprendre comment il est composé et déterminer jusqu'où il prend en compte les besoins des femmes.
5. Recenser les institutions qui, dans le monde, offrent une formation politique aux femmes.

###### **Financement des campagnes électorales des femmes**

Savoir réduire le coût d'une campagne en posant un plafond de dépenses, en réduisant la durée de la campagne et en négociant des réductions de coût pour la campagne dans les médias. Exiger une législation appropriée relative aux sources de financement public ou privé que ce soit des entreprises, des fondations ou des collectes individuelles. Les femmes peuvent compenser les difficultés qu'elles rencontrent pour financer leurs campagnes de la manière suivante :

1. Obtenir des partis qui présentent, par exemple, un tiers de candidates, qu'ils leur consacrent un tiers de leurs ressources de campagnes;

2. Réclamer des fonds spéciaux de partis politiques, de fondations ou d'institutions internationales comme la Banque mondiale qui proposent des contributions à fonds perdu, des prêts sans intérêt aux candidates ou des remboursements de dépenses;
3. Inciter à la création d'un financement public, au moins partiel, des campagnes. Lorsque les partis politiques reçoivent un financement public, exiger que le montant du financement ou du remboursement des dépenses de la campagne électorale soit réparti selon le pourcentage de candidates présentées par chaque parti ou élues au parlement. Dans les pays où ce sont les groupes parlementaires qui reçoivent un financement, prévoir un montant additionnel dépendant du nombre de femmes parlementaires élues.

#### **Médias**

Les journalistes à tous les niveaux, des rédacteurs en chef aux reporters locaux, des directeurs de média aux éditorialistes, doivent être informés que des « faits divers » qui font vendre ou qui sont jugés comme tels, véhiculent souvent des stéréotypes sur les différences sexuelles contraires au renforcement de la démocratie.

Les femmes doivent être conscientes que leur engagement, leur présence active sur le terrain, leur force de conviction peuvent compenser un manque de ressources, y compris financières, et qu'une bonne couverture médiatique est plus efficace pour gagner une élection que de grandes sommes d'argent.

Il faut aider les femmes politiques à faire passer leur message en leur apprenant à répondre aux interviews, mener une conférence de presse, se présenter en public, composer un dossier de presse ou rédiger un communiqué, etc.

Il faut aider les femmes à présenter avec conviction leurs idées et leurs actions car, de fait, les médias ont tendance à écouter ceux qui, quel que soit leur sexe, défendent leur cause avec assurance.

Il faut persuader les médias de traiter les femmes politiques comme des actrices de plein droit, les inciter à couvrir leurs interventions et à les interviewer comme ils le font pour les hommes politiques.

Il faut encourager les gouvernements à intégrer dans leurs programmes de communications la dimension de « genre » et à donner une image plus juste des femmes politiques.

#### **Notes**

1. La Déclaration a été adoptée par l'UIP en septembre 1997. On peut en trouver le texte sur le site Internet de l'organisation : <http://www.ipu.org>
2. Le rapport cité dans ce paragraphe a été publié par l'UIP au début de 2000, sous le titre : *Politique : Les femmes témoignent.*

### **Sur le même sujet**

Union interparlementaire (UIP). 1992. *Les femmes et le pouvoir politique*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 1994. *Plan d'action pour remédier au déséquilibre actuel dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 1995. *Les femmes au parlement : 1945-1995*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 1995. *Déclaration parlementaire de Beijing*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 1997. *Hommes et femmes en politique: La démocratie inachevée* (Rapport et carte). Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 1997. *Déclaration de New Delhi*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 1997. *Vers un partenariat entre hommes et femmes en politique*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 1997. *Déclaration universelle sur la démocratie*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 1998. *Bibliographie mondiale sur les femmes en politique*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 2000. *Participation des femmes à la vie politique : Bilan de l'évolution au sein des parlements nationaux, des partis politiques, des gouvernements et de l'Union interparlementaire, cinq ans après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 2000. *Les femmes en politique: 2000*. Affiche avec la mappemonde. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 2000. *Les femmes en politique: 1945-2000*. Dossier d'information. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 2000. *Politique : Les femmes témoignent*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 2001. *Le Parlement et le processus budgétaire, y compris dans une perspective de la politique de genre*. Genève (Suisse).

Union interparlementaire. 2002. *Le processus d'intégration du genre dans la nouvelle Constitution du Rwanda*. Genève (Suisse).

Les femmes en politique, *Données bibliographiques, consulter* : <http://www.ipu.org/bdf-e/BDFsearch.asp>

